



Chantage au salaire de la part de mon patron

Par **amddudu**, le **28/03/2009** à **17:33**

bonjour,

Je suis employeur en cdi dans un groupement d'employeur.
Je travaille donc a temps partager dans deux entreprises de la filière végétale.

Ayant donc facilement accès a divers plants, il m'arrive parfois de prendre des commandes de mes proches, et de les transmètres a l'entreprise concernée. Jusque la tout est normal.

Le problème est que malheureusement, la dernière commande que j'ai transmise de la sorte se trouve impayée (refus de chèque).

La commande n'a pas été prise dans mon nom, le chèque provient de la personne qui a passer commande.

Cependant, le directeur de mon groupement d'employeur, me met la pression depuis quelques semaines, en me demandant de régler cette facture.

Puis hier soir je tombe sur un message sur ma boîte vocale.

Ce message est de mon directeur qui me dit que comme la situation n'as pas evoluer, ma prochaine paie ne serais pas effectuée comme d'ordinaire par virement, mais par cheque en échnge du reglement de la dite facture.

Que puis je faire, mon employeur a t il vraiment le droit de procédé ainsi?
Merci d'avance de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **28/03/2009** à **20:22**

bonsoir,

[fluo]Que puis je faire, mon employeur a t il vraiment le droit de procédé ainsi?
[/fluo]

non bien sur qu'il n'a pas le droit mais vous devez vous en doutez !!!!!!!!!!!!!!!

que faire ? si il ponctionne votre salaire, direction prud'hommes !!!!!!!!!!!!!!!